

Novartis SA

**A l'attention des actionnaires de
Novartis SA**

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire

Date: Vendredi 28 février 2020, à 10 h 00 (ouverture des portes à 8 h 30)

Lieu: Halle Saint-Jacques, St. Jakobs-Strasse 390, 4052 Bâle, Suisse

Bâle, le 29 janvier 2020

Ordre du jour

1 Approbation du rapport annuel opérationnel et financier de Novartis SA, des comptes annuels de Novartis SA et des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2019

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel opérationnel et financier de Novartis SA, les comptes annuels de Novartis SA et les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2019.

2 Décharge des membres du Conseil d'administration et du Comité de direction

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres ainsi qu'à des membres du Comité de direction pour l'exercice 2019.

3 Affectation du bénéfice résultant du bilan de Novartis SA et fixation du dividende pour 2019

Report de résultat de l'exercice précédent	CHF	8 844 268 955
Bénéfice net de l'exercice 2019 de Novartis SA	CHF	15 179 937 729
Bénéfice résultant du bilan	CHF	24 024 206 684

Le Conseil d'administration propose d'affecter comme suit le bénéfice résultant du bilan:

Paiement d'un dividende brut (avant impôts et taxes) de CHF 2.95 par action d'une valeur nominale de CHF 0.50 donnant droit à un dividende*

	CHF	-7 061 297 726
Report à nouveau	CHF	16 962 908 958

* Aucun dividende ne sera déclaré en faveur des actions propres détenues par Novartis SA ou par ses filiales en pleine propriété.

Si cette proposition est adoptée, le dividende sera payé à partir du 5 mars 2020. Le dernier jour de négoce ouvrant droit à un dividende est le 2 mars 2020. Les actions seront négociées ex-dividende dès le 3 mars 2020.

4 Réduction du capital-actions

L'Assemblée générale ordinaire du 28 février 2019 a autorisé le Conseil d'administration à racheter des actions pour un montant maximal de CHF 10 milliards, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2022, dans le cadre d'un huitième programme de rachat d'actions, remplaçant le précédent (septième) programme.

En 2019, 60 313 900 actions (dont 59 483 900 et 830 000 dans le cadre des huitième et septième programmes de rachat d'actions respectifs) ont été rachetées sur la deuxième ligne de négoce à la SIX Swiss Exchange.

Les actions doivent être annulées entraînant une réduction correspondante du capital-actions. PricewaterhouseCoopers SA, organe de révision de Novartis SA, a confirmé dans un rapport spécial destiné à l'Assemblée générale ordinaire, qu'à l'heure actuelle, les créances sont entièrement couvertes, même après la réduction proposée du capital-actions.

Le Conseil d'administration propose:

(i) de constater que, sur la base du rapport spécial de PricewaterhouseCoopers SA, les créances sont à l'heure actuelle entièrement couvertes, même après la réduction proposée du capital-actions;

(ii) de réduire le capital-actions de CHF 30 156 950 (de CHF 1 263 687 410 à CHF 1 233 530 460) par l'annulation des 60 313 900 actions propres rachetées en 2019;

(iii) de modifier l'article 4 alinéa 1 des statuts comme suit:

Le capital-actions de la société s'élève à CHF 1 233 530 460 et est entièrement libéré. Il est divisé en 2 467 060 920 actions nominatives. La valeur nominale de chaque action est de CHF 0.50.
--

5 Votes sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et du Comité de direction

De plus amples détails sur la rémunération sont disponibles dans la brochure ci-jointe « Votes sur la rémunération à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire 2020 » et dans le Rapport de rémunération 2019 disponible au lien suivant <https://www.novartis.com/annualreport2019>.

5.1 Vote contraignant sur la rémunération totale maximale du Conseil d'administration couvrant la période de l'Assemblée générale ordinaire 2020 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2021

Le Conseil d'administration propose l'approbation du montant total maximum de la rémunération du Conseil d'administration de CHF 9 000 000 couvrant la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2020 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2021.

5.2 Vote contraignant sur la rémunération totale maximale du Comité de direction pour l'exercice 2021

Le Conseil d'administration propose l'approbation du montant total maximum de la rémunération du Comité de direction de CHF 93 000 000 qui sera payée, promise ou accordée pour l'exercice 2021.

5.3 Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2019

Le Conseil d'administration propose l'approbation du Rapport de rémunération 2019 (vote consultatif).

6 Réélection du Président et des membres du Conseil d'administration, élection de deux nouveaux membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose la réélection des membres actuels du Conseil d'administration (y compris le Président du Conseil d'administration) et l'élection de M. Simon Moroney et M^{me} Bridgette Heller en tant que nouveaux membres du Conseil d'administration pour un mandat qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Vous trouverez des informations sur le parcours professionnel des membres actuels du Conseil d'administration dans le rapport annuel, disponible au lien suivant <https://www.novartis.com/annualreport2019>.

6.1 Réélection de M. Joerg Reinhardt en tant que membre et Président

6.2 Réélection de M^{me} Nancy C. Andrews

6.3 Réélection de M. Ton Buechner

6.4 Réélection de M. Patrice Bula

6.5 Réélection de M. Srikant Datar

6.6 Réélection de M^{me} Elizabeth Doherty

6.7 Réélection de M^{me} Ann Fudge

6.8 Réélection de M. Frans van Houten

6.9 Réélection de M. Andreas von Planta

6.10 Réélection de M. Charles L. Sawyers

6.11 Réélection de M. Enrico Vanni

6.12 Réélection de M. William T. Winters

6.13 Election de M^{me} Bridgette Heller

Bridgette Heller a plus de 35 ans d'expérience dans des sociétés faisant partie des « Fortune 100 companies » et a occupé plusieurs postes de direction dans l'industrie des produits de consommation et celle de la santé, entre autres chez Danone, Merck & Co ainsi que chez Johnson & Johnson. En outre Bridgette Heller siège dans plusieurs conseils d'administration. Elle est cofondatrice et CEO de The Shirley Proctor Puller Foundation. Cette fondation a pour but d'améliorer les résultats scolaires des enfants défavorisés de St. Petersburg en Floride. Ses nombreux accomplissements dans des fonctions dirigeantes à l'échelle mondiale conjugués à sa vaste expérience tant dans le domaine de la consommation que dans celui de la santé apporteront une contribution précieuse à l'expertise du Conseil d'administration de Novartis dans la vente. Elle est indépendant conformément aux critères d'indépendance de Novartis fixés par le Conseil d'administration.

6.14 Election de M. Simon Moroney

Simon Moroney est l'un des cofondateurs de Morphosys, une société de biotechnologie basée en Allemagne, dont il a été le CEO jusqu'au 1^{er} septembre 2019. Avant de fonder Morphosys, Simon Moroney a occupé plusieurs postes académiques à responsabilité à l'Université de Cambridge au Royaume-Uni, à l'Université de la Colombie-Britannique au Canada et à l'EPF en Suisse. Il a également travaillé à la Harvard Medical School aux Etats-Unis et fait partie de l'équipe d'ImmunoGen, Inc., basé aux Etats-Unis, qui a été pionnière dans la première génération des anticorps conjugués contre le cancer. La connaissance scientifique profonde de Simon Moroney ainsi que son expérience dans le développement et la conduite d'une entreprise biotechnologique renforceront le *leadership* du Conseil d'administration dans le domaine scientifique. Il est indépendant conformément aux critères d'indépendance de Novartis fixés par le Conseil d'administration.

7 Réélection du Comité de rémunération, élection d'un nouveau membre du Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose la réélection des membres actuels du Comité de rémunération (à l'exception de M^{me} Ann Fudge, qui ne se représente plus à la réélection) et l'élection de M^{me} Bridgette Heller en tant que nouveau membre du Comité de rémunération pour un mandat qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Sous réserve de sa réélection, le Conseil d'administration a l'intention de nommer à nouveau M. Enrico Vanni comme Président du Comité de rémunération.

7.1 Réélection de M. Patrice Bula

7.2 Réélection de M. Srikant Datar

7.3 Réélection de M. Enrico Vanni

7.4 Réélection de M. William T. Winters

7.5 Election de M^{me} Bridgette Heller

8 Réélection de l'organe de révision

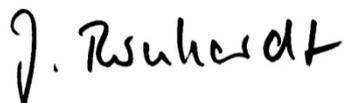
Le Conseil d'administration propose de réélire PricewaterhouseCoopers SA en tant qu'organe de révision pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2020.

9 Réélection du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose de réélire M^e Peter Andreas Zahn, avocat, Bâle, en tant que représentant indépendant pour un mandat qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Pour le Conseil d'administration

Le Président:



D^r Joerg Reinhardt

(Le texte original allemand fait foi)

Annexes: - Formulaire d'inscription avec enveloppe-réponse
- Brochure « Votes sur la rémunération à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire 2020 »

Informations organisationnelles

Aucune restriction à la négociabilité

L'inscription des actionnaires aux fins d'établir la liste de vote n'a pas d'influence sur la négociabilité des actions détenues par des actionnaires inscrits avant, pendant ou après une Assemblée générale.

Documentation

Le rapport annuel pour l'exercice 2019 (comprenant le rapport annuel opérationnel et financier de Novartis SA, les comptes annuels de Novartis SA, les comptes consolidés du Groupe, le Rapport de rémunération ainsi que les rapports de révision) est publié dans son intégralité en anglais et est disponible sur le site <https://www.novartis.com/annualreport2019>. Le rapport annuel peut être consulté par les actionnaires au siège de la société*.

Une version abrégée de ce rapport (« Revue de l'année ») sera disponible en allemand et anglais en versions papier et électronique sur le site <https://www.novartis.com/investors/novartis-annual-reporting-suite>. Les actionnaires qui ont commandés ou vont commander un exemplaire imprimé recevront la Revue de l'année à partir du 3 février 2020.

Cartes d'admission

Les cartes d'admission et les bulletins de vote seront envoyés entre le 19 et le 26 février 2020 aux actionnaires qui se sont inscrits à l'Assemblée générale ordinaire. En renvoyant rapidement le formulaire d'inscription ci-joint, vous faciliteriez les préparatifs de l'Assemblée générale ordinaire.

Les actions qui donnent droit au vote sont celles inscrites au Registre des actions de Novartis SA en date du 25 février 2020.

Procuration

Un actionnaire ne peut être représenté à l'Assemblée générale que par son représentant légal, par un autre actionnaire jouissant du droit de vote ou par le représentant indépendant (M^e Peter Andreas Zahn, avocat, St. Jakobs-Strasse 7, 4052 Bâle, Suisse). Les procurations ne sont valables que pour une seule Assemblée générale.

Veillez noter qu'un actionnaire ne peut se faire représenter par un membre de sa famille que si celui-ci est lui-même actionnaire ou s'il agit en tant que représentant légal.

La plateforme en ligne Sherpany

Novartis offre aux actionnaires la possibilité d'utiliser la plateforme en ligne Sherpany, afin de recevoir à l'avenir les invitations à l'Assemblée générale par e-mail uniquement. Les actionnaires peuvent ensuite utiliser cette plateforme Sherpany pour commander leur carte d'admission, octroyer une procuration de vote et transmettre des instructions de vote.

Les actionnaires qui ne sont pas encore enregistrés peuvent s'inscrire en utilisant les détails d'ouverture de compte envoyé avec l'invitation à l'Assemblée générale. Pour toute question, veuillez contacter le Registre des actions de Novartis (Novartis SA, Registre des actions, Forum 1-2.77, 4002 Bâle, Suisse, tel: +41 61 324 72 04, fax: +41 61 324 32 44, e-mail: share.registry@novartis.com).

Propositions des actionnaires relatives aux objets portés à l'ordre du jour

Les propositions des actionnaires relatives aux objets portés à l'ordre du jour ne sont acceptées que si elles sont formulées soit par l'actionnaire lui-même, soit par un représentant individuel qu'il aura mandaté pour l'Assemblée générale. Le représentant indépendant ne peut pas intervenir en ce sens comme représentant individuel.

Transport

Les actionnaires sont priés d'utiliser les transports publics, le nombre de places de stationnement disponibles aux alentours de la Halle Saint-Jacques étant limité.

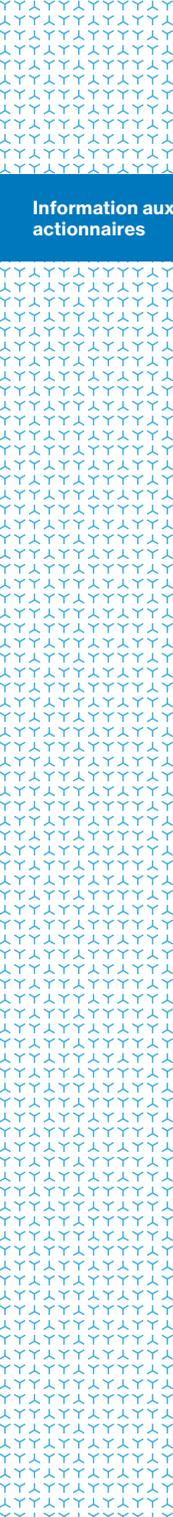
Traduction simultanée

L'Assemblée générale se tient en partie en allemand, en anglais et en français avec traduction simultanée en allemand, en anglais et en français. Les écouteurs sont distribués dans le hall d'entrée.

Retransmission sur Internet

L'Assemblée générale peut être suivie en direct sur le site Internet de Novartis, à l'adresse <https://www.novartis.com/agm>.

* auprès du secrétariat du Conseil d'administration, Lichtstrasse 35, 4056 Bâle, Suisse



Information aux
actionnaires

Votes sur la rémunération

à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire
2020

Point 5 de l'ordre du jour
(La version originale en allemand est juridiquement contraignante)

Chère Actionnaire, Cher Actionnaire,

En tant que leader mondial des médicaments, nous utilisons des technologies scientifiques et numériques innovantes pour créer des traitements transformateurs dans les domaines où les besoins médicaux sont importants. En tant qu'entreprise, notre mission consiste à réinventer la médecine pour améliorer et prolonger la vie des individus. Nous favorisons une culture d'entreprise encourageant la curiosité, l'inspiration et la responsabilité personnelle. Nous sommes convaincus que ces vecteurs favorisent l'innovation continue et contribueront à créer de la valeur sur le long terme pour notre entreprise, la société et ses actionnaires.

En 2019, nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre stratégie visant à devenir une entreprise pharmaceutique de premier rang axée sur les plateformes thérapeutiques et les données digitales. Nous avons achevé le désinvestissement d'Alcon en avril 2019 et poursuivi la transformation de Sandoz pour en faire une unité de génériques plus performante et plus agile au sein de Novartis.

En ce qui concerne la rémunération, nous avons continué à dialoguer avec nos actionnaires et des agences de conseil de vote pour recueillir leurs réactions sur le système de rémunération du Comité de direction et les pratiques de publication du Rapport de rémunération, et nous souhaitons les remercier pour ce dialogue constructif.

Comme lors des années précédentes et conformément à l'Ordonnance suisse contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, et en accord avec nos statuts, nous demandons à nos actionnaires de se prononcer lors de l'Assemblée générale ordinaire 2020, par un vote contraignant sur deux montants totaux de rémunération et par un vote consultatif (non contraignant) sur notre Rapport de rémunération 2019, tels que décrits dans la présente brochure.

5.1: Vote contraignant sur la rémunération totale maximale du Conseil d'administration couvrant la période de l'Assemblée générale ordinaire 2020 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2021

Le Conseil d'administration propose l'approbation du montant total maximum de la rémunération du Conseil d'administration de CHF 9 000 000, couvrant la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2020 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2021.

5.2: Vote contraignant sur la rémunération totale maximale du Comité de direction pour l'exercice 2021

Le Conseil d'administration propose l'approbation du montant total maximum de la rémunération du Comité de direction de CHF 93 000 000, qui sera payée, promise ou accordée pour l'exercice 2021.

5.3: Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2019

Le Conseil d'administration propose l'approbation du Rapport de rémunération 2019 (vote consultatif).

Cette brochure fournit des informations sur les trois votes proposés. De plus amples détails concernant les systèmes de rémunération de notre Conseil d'administration et de notre Comité de direction figurent dans le Rapport de rémunération qui fait partie intégrante du Rapport de gestion 2019 de Novartis.

Au nom du Conseil d'administration de Novartis,



Joerg Reinhardt
Président, Conseil d'administration



Enrico Vanni
Vice-président, Conseil d'administration
Président, Comité de rémunération

5.1:

Vote contraignant sur la rémunération totale maximale du Conseil d'administration de CHF 9 000 000 couvrant la période de l'Assemblée générale ordinaire 2020 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2021

La rémunération du Président et celles des autres membres du Conseil d'administration demeureront inchangées par rapport à l'année précédente. Les rémunérations pratiquées reflètent la structure de notre gouvernance et les responsabilités du Conseil d'administration, conformément à la législation en vigueur et à nos propres règlements internes. La rémunération globale du Conseil d'administration est alignée sur les niveaux actuels des grandes entreprises suisses.

Les membres du Conseil d'administration perçoivent uniquement une rémunération fixe. Ils ne bénéficient d'aucune rémunération variable ou liée à la performance, d'aucune option sur action ou autre indemnité au titre de leur participation aux réunions. Les membres du Conseil ne bénéficient d'aucune contribution à un plan de retraite d'entreprise, ni de prestations d'assurance ou d'autres avantages sociaux. Les rémunérations sont versées à raison d'au moins 50% en actions Novartis, le complément étant versé par défaut en espèces (sauf choix individuel d'un versement jusqu'à 100% en actions).

Rémunération du Conseil d'administration payable pour la période entre l'Assemblée générale ordinaire 2020 et l'Assemblée générale ordinaire 2021

En milliers CHF	Rémunération pour la période de IAG 2020 à IAG 2021
Président du Conseil d'administration	3 800
Membre du Conseil d'administration	280
Vice-président du Conseil d'administration	50
Président du Comité d'audit et de conformité ¹	130
Président du Comité de rémunération ¹	90
Président d'autres Comités du Conseil d'administration ^{1,2}	70
Membre du Comité d'audit et de conformité ¹	70
Membre d'autres Comités du Conseil d'administration ^{1,3}	40

¹ Rémunération supplémentaire pour des fonctions assumées par les membres du Conseil d'administration au sein des Comités, soit président ou membre (ne s'applique pas au Président du Conseil d'administration).

² Applicable au Comité de gouvernance, nomination et responsabilités d'entreprise, au Comité de recherche et développement ainsi qu'au Comité de risques. Le Président du Conseil d'administration ne reçoit pas d'indemnité supplémentaire pour présider le Comité de recherche et développement.

³ Applicable au Comité de rémunération, au Comité de gouvernance, nomination et responsabilités d'entreprise, au Comité de recherche et développement ainsi qu'au Comité de risques.

Montant demandé pour la période entre l'AG 2020 et l'AG 2021

Le montant figurant dans le tableau ci-dessous suppose que l'ensemble des membres du Conseil d'administration (les membres du Comité de rémunération inclus) seront réélus à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire 2020. La somme de rémunération totale demandée est globalement similaire à celle du mandat précédent, à l'exception du passage de douze à quatorze membres du Conseil proposé par rapport à l'année dernière afin d'assurer une succession optimale de ses membres. En effet certains membres du Conseil d'administration atteindront l'âge limite de 70 ans dans un futur proche, de même qu'une réaffectation des membres des comités sera nécessaire.

CHF	Approuvé pour: AG 2019 – AG 2020	Soumis à approbation pour: AG 2020 – AG 2021
Président du Conseil d'administration	3 805 000	3 805 000
Autres membres du Conseil d'administration	4 395 000	5 195 000 ¹
Montant total de rémunération pour les membres du Conseil d'administration de Novartis	8 200 000	9 000 000²

¹ Le montant sera payé conformément aux rémunérations pour les membres du Conseil d'Administration et pour les fonctions de présidents et membres de Comités, selon les détails présentés en page 4.

² Cette somme inclut un montant estimé de CHF 26 000 correspondant à des contributions obligatoires pour tous les membres du Conseil d'administration que Novartis doit payer aux organismes publics de sécurité sociale suisse. Elle ouvre aux membres du Conseil d'administration un droit aux prestations de retraite maximal et représente une partie des contributions sociales obligatoires de l'employeur s'élevant à environ CHF 450 000. Les estimations n'incluent pas un éventuel changement des taux applicables en matière de sécurité sociale.

Le montant total de rémunération du Conseil d'administration perçu entre l'Assemblée générale ordinaire 2019 et l'Assemblée générale ordinaire 2020 s'est établi à CHF 8 191 756, soit un montant inférieur à la somme de CHF 8 200 000 approuvée par les actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire 2019.

5.2:

Vote contraignant sur la rémunération totale maximale du Comité de direction pour l'exercice annuel 2021, soit CHF 93 000 000

Pour remplir notre mission, nous devons attirer et conserver les meilleurs talents mondiaux. Le programme de rémunération du Comité de direction nous permet de réaliser cette ambition. Il répond à notre stratégie commerciale et aux intérêts des actionnaires et soutient notre aspiration à être l'une des entreprises mondiales les plus prospères dans le secteur de la santé.

Éléments principaux du programme de rémunération du Comité de direction depuis 2019

	Rémunération fixe et avantages		Rémunération variable – liée à la performance	
	Salaire de base annuel	Plan de retraite et autres avantages	Plan d'intéressement annuel	Primes d'intéressement à long terme
Objectif	Tient compte des responsabilités, de l'expérience et des compétences	Conforme aux pratiques/ réglementations du marché local	Rétribution de la performance par rapport à des objectifs clés à court terme et des valeurs et des comportements adoptés	Rétribution au titre de l'innovation et de la création de valeur à long terme pour les actionnaires conformément à nos priorités stratégiques
Forme de versement	En espèces	Spécifique au pays/ à la personne	50% en espèces 50% en actions ¹ différées sur trois ans	Actions
Cycle de performance	-	-	Un an	Trois ans
Mesures de la performance	-	-	Scorecard individuelle équilibrée incluant des objectifs financiers (pondération de 60%) et stratégiques alignés sur les cinq piliers stratégiques (pondération de 40%): innovation, excellence opérationnelle, données et numérique, forces vives et culture et renforcement de la relation de confiance avec la société ²	Quatre mesures de la performance équipondérées (25% chacune): • Croissance du chiffre d'affaires net (TCAC ³) • Croissance du revenu d'exploitation de base (TCAC ³) • Innovation à long terme • Retour sur investissement relatif pour les actionnaires par rapport à un groupe de pairs ⁴

¹ Les membres du Comité de direction peuvent choisir de recevoir une part plus importante de leur rémunération en actions plutôt qu'en espèces.

² Les valeurs et les comportements, qui forment une partie intégrante de notre culture, constituent également une composante clé des plans d'intéressement annuels. A ce titre, il est attendu de la part des membres du Comité de direction qu'ils les respectent et les appliquent conformément aux normes les plus strictes.

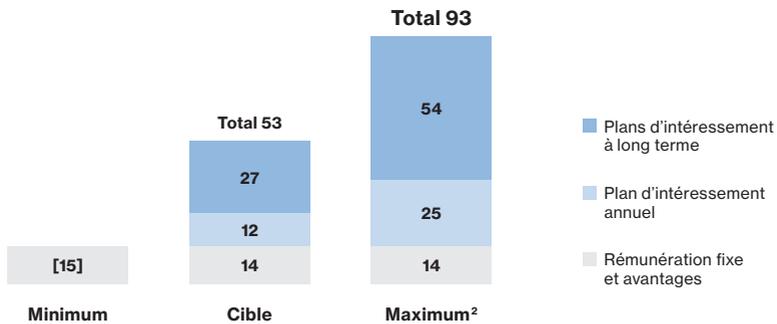
³ TCAC = taux de croissance annuel composé

⁴ Le groupe de référence sélectionné pour évaluer le retour sur investissement relatif comprend 15 sociétés représentatives de notre groupe de référence mondial du secteur de la santé: AbbVie, Amgen, AstraZeneca, Biogen, Bristol-Myers Squibb, Eli Lilly & Co., Gilead Sciences, GlaxoSmithKline, Johnson & Johnson, Merck & Co., Novartis, Novo Nordisk, Pfizer, Roche et Sanofi.

Proposition de rémunération totale maximale qui sera payée, promise ou accordée au Comité de direction pour l'exercice annuel 2021

Le graphique ci-dessous présente les différents niveaux de rémunération totale (minimale, cible, maximale) dans une composition anticipée de treize membres du Comité de direction pour l'exercice 2021.

(en millions de CHF, arrondis) ¹



¹ Un membre doit être payé en USD. Le taux de change utilisé est de CHF 1.– pour USD 1.006, et le montant proposé exclut toute fluctuation du taux de change entre le moment où cette brochure est publiée et le 31 décembre 2021. Les montants cibles et maximaux excluent également toute variation du cours de l'action et les équivalents de dividende acquis au cours du cycle de performance de trois ans.

² La somme totale de rémunération maximale proposée inclut les coûts des services des plans de retraite et d'autres avantages, tels que les voitures de société, les services de conseil de planification fiscale et financière, ainsi que des avantages liés aux affectations internationales le cas échéant, conformément aux politiques standards de la société. Elle inclut également un montant d'environ CHF 70 000.– au titre des cotisations employeur obligatoires pour l'ensemble des membres du Comité de direction dont Novartis est redevable à l'égard des systèmes publics de sécurité sociale. Ce montant n'inclut pas une somme totale de cotisations des employeurs estimée à environ CHF 4 200 000.– et prévoit un droit à des prestations de retraite publiques futures garanties pour le membre du Comité de direction.

Montant minimum: seuls la rémunération fixe et les avantages sociaux doivent être versés. La rémunération variable n'est pas due si aucun des critères de performance n'a été satisfait.

Montant cible: la rémunération fixe et les avantages sociaux, ainsi que la rémunération variable correspondant à 100% des objectifs tant pour la prime d'intéressement annuelle que pour les plans d'intéressement à long terme, doivent être versés, à condition que tous les membres du Comité de direction aient atteint leurs objectifs de performance pour chaque plan d'intéressement.

Montant maximum: le montant maximum suppose que tous les objectifs de performance, tant pour la prime d'intéressement annuelle que pour les plans d'intéressement à long terme, aient été atteints à 200%. Le versement maximum correspondant à 200% des objectifs pour tous les membres du Comité de direction, sur une base cumulée, n'a jamais été atteint chez Novartis.

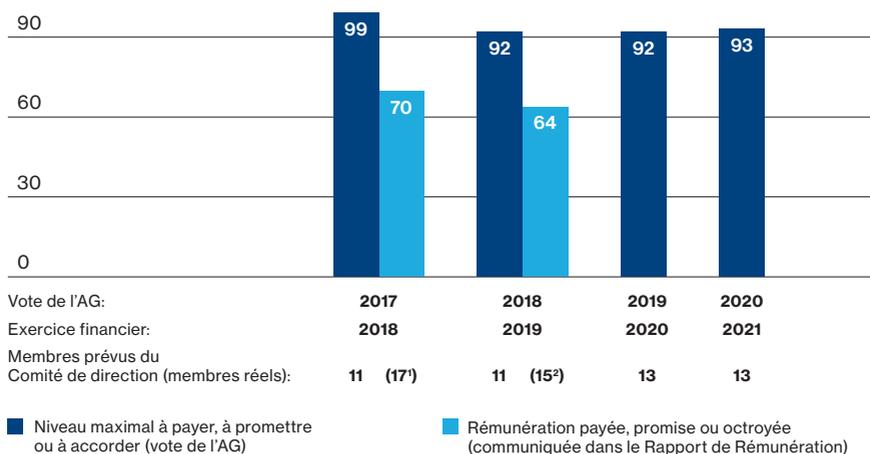
La valeur des attributions d'actions à long terme est déterminée au moment où celles-ci sont accordées (le nombre d'actions est déterminé en divisant la valeur au moment de l'attribution par le cours de l'action à la date d'attribution). Il n'est pas tenu compte de l'évolution du prix de l'action pendant la période de performance, ni des dividendes payés chaque année en fonction des actions détenues ou des montants correspondants aux dividendes cumulés pendant la période de performance relative aux attributions des plans d'actions à long terme.

Evolution de la rémunération du Comité de direction

Le tableau ci-dessous présente les montants maximaux approuvés par les actionnaires lors des assemblées générales ordinaires 2017 à 2019, et ceux soumis à approbation lors de l'Assemblée générale ordinaire 2020. Il indique également, à des fins de comparaison, la rémunération payée, promise ou octroyée au Comité de direction pour les exercices financiers 2018 et 2019.

Tableau de l'évolution de la rémunération du Comité de direction

(en millions de CHF, arrondis)



¹ Inclut 13 membres actifs du Comité de direction et 4 membres ayant quitté l'entreprise en 2018.

² Inclut 13 membres actifs du Comité de direction et 2 membres ayant quitté l'entreprise en 2019.

5.3:

Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2019

Le Rapport de rémunération vise à informer nos actionnaires de manière transparente concernant les systèmes, règlements et pratiques de rémunération de notre Conseil d'administration et de notre Comité de direction ainsi que la rémunération versée au Conseil d'administration et au Comité de direction. Le vote consultatif donne aux actionnaires la possibilité d'exprimer leur point de vue sur les rémunérations publiées, ainsi que sur les programmes et systèmes de rémunération des dirigeants, tels qu'ils sont décrits dans le Rapport de rémunération 2019.

Notre Rapport de rémunération 2019 utilise un format et une structure similaires à notre Rapport de rémunération 2018, qui a reçu un fort soutien des actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire 2019.

En 2019, le Comité de rémunération a poursuivi son dialogue avec les actionnaires et les agences de conseil de vote afin de recueillir leurs réactions sur le système de rémunération du Comité de direction et les pratiques de publication du Rapport de rémunération. En réponse à leurs commentaires et afin d'assurer un meilleur alignement avec les intérêts actionnaires, nous avons introduit une période de blocage supplémentaire de 2 ans après la date d'acquisition applicable aux plans d'intéressement à long terme (après application des impôts et cotisations de sécurité sociale) pour le CEO et le CFO et ce, à ceux octroyés dès 2020.

Améliorations apportées à l'information dans le Rapport de rémunération 2019

Suite aux réactions recueillies auprès des actionnaires, nous souhaiterions attirer votre attention sur les améliorations suivantes:

- Communication plus détaillée de la « Balanced scorecard » du CEO liée à la prime d'intéressement annuelle, en particulier en ce qui concerne la réalisation des objectifs environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) tant quantitatifs que qualitatifs.
- Une transparence accrue des critères d'innovation pour le plan d'intéressement à long terme (LTPP) 2019-2021, ces objectifs étant directement repris du tableau prévisionnel de soumissions (« filing chart ») publié dans le Rapport de gestion.
- Introduction d'information intermédiaire et prospective liée la réalisation en cours des critères de performance appliqués au plan d'intéressement à long terme (LTPP).
- Communication détaillée sur les plans de retraite ouverts aux membres du Comité de direction, qui sont alignés sur ceux des autres associés de Novartis.

Nous réinventons la médecine pour améliorer et prolonger la vie des individus.

Nous recourons à des technologies et à un savoir scientifique innovants pour résoudre certains des problèmes de santé les plus délicats auxquels est confrontée notre société. Nous découvrons et développons des traitements révolutionnaires et trouvons de nouveaux canaux pour les distribuer au plus grand nombre possible. Nous tenons également à rétribuer ceux qui investissent leur argent, leur temps et leurs idées dans notre entreprise.